

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-111-1906 portant la solde mensuelle des agent de 2e classe de la police urbaine à 27 fr 50.

n° 15-111-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 janvier 1906

Numéro JO
n° 111 du 01/02/1906

Date du numéro
1 février 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Francaise des Somalis et Dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendu applicable à la colonies par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 28 aout 1905 portant organisation de la police urbaine
Vules prévisions du budget Local pour l'exercice 1906, Le Conseil d'Administration entendu dans sa séance du 29 octobre 1905
:

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

- La solde mensuelle des sera fixée à 27.50. à complter du 1er janvier 1906. Art 2 — Le nrésent arrètlé sera enregistre et communique partout ou besoin sera.

signe: ORMIERES.